Image not found or type unknown

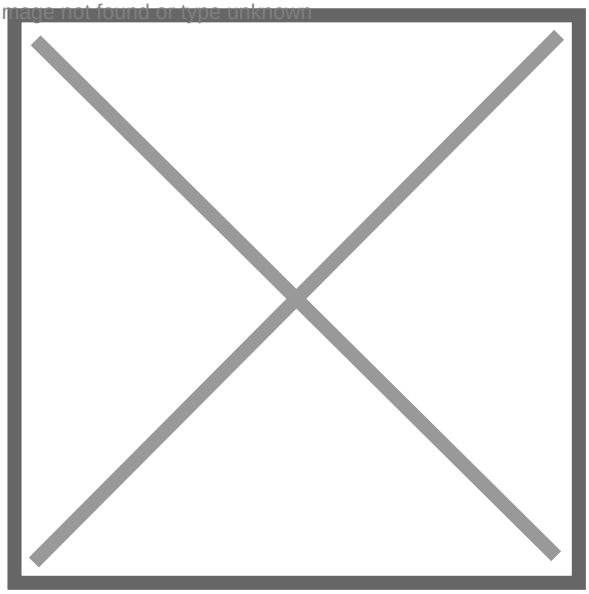

Dégats et restitution de caution

Par **nicolai**, le **22/10/2010** à **08:09**

Bonjour,
je suis propriétaire d un appartement , mes locs m ont donné congés a mi septembre pou départ 30.10 soit 1.5 mois de préavis contre 3 mois ils sont commerçants , reprennent un commerce dans leur région d origine et invoquent mutation géographique-EST CE QUE le MOIS DE NOVEMBRE EST DU ??? Par ailleurs ils ont eu une tentative d effraction du garage résultat serrures hors d usage mais n ont pas fait depot de plainte et pas de déclaration a leur assureur et n envisagent pas de faire réparer PUIS JE LEUR RETENIR LES FRAIS SUR CAUTION ??? Enfin ils ont brulé le plan de travail de la cuisine avec le fond de casserole, leur assureur ne prendrait pas en charge invoquant le fait que la cuisine aurait un certain nombre d'années, le plan était en bon état a leur arrivée en Février dernier, il y a une gross auréole de brulé qui m oblige a le changer , ILS NE VEULENT PAS ASSUMER LES FRAIS DE REMPLACEMENT DU PLAN DE TRAVAIL me proposent juste de changer la planche mais c'est la main d oeuvre qui coute le plus cher avec découpes évier et plaque et branchement robinet SUIS JE EN DROIT DE LEUR RETENIR SUR CAUTION , ils ne entendent pas ainsi - MERCI DE votre réponse , ils partent le week end prochain je fais faire de devis actuellement - très cordialement N NICOLAI

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés